

Le 23 avril 2024 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

### **Etaient présents :**

---

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 15

Procurations : 0

MM. et Mmes : RIVIERE François, BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, ROUSSEAU Corinne

### **Approbation du procès-verbal du bureau du 12 mars 2024**

---

Le projet de procès-verbal du bureau du 12 mars est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance**

---

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

---

#### URBANISME/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Point d'étape PLUi : CR de la réunion publique, suite du questionnaire agricole, site internet...
2. Retour réunion avec l'ABF au sujet des PDA et autres outils de gestion
3. Point d'étape Cartes ENR
4. Culture : conventions avec l'association L'Air des Balkans (*soumis à délibération*)

#### MAISON MEDICALE

5. Attribution des marchés de l'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan (*soumis à délibération*)

#### ESPACE RESSOURCES

6. Compte-rendu Copil Espace Ressources - bilan d'activité 2023

#### PARCOURS CYBERSECURITE – MISE EN PLACE DES MESURES

7. Informatique mise en œuvre des mesures recommandées par l'audit cybersécurité (*soumis à délibération*)

#### QUESTIONS DIVERSES

8. Mise en place d'un comité de pilotage, château de Saint-Blancard
9. Hôtel d'entreprise, préparation de la convention avec la CUMA
10. Point sur les demandes de subventions DETR/DSIL 2024

## Les points suivants ont été examinés voire délibérés :

### URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

#### 1. Point d'étape PLUI

- Récupération du questionnaire PADD : 43 Communes / 45
- Récupération des permis de construire 2021-2022-2023 :
  - \* *Le service instructeur du PETR a transmis tous les permis de construire qu'il a instruit entre le 01/01/21 et le 31/12/23 (en cours de traitement)*
- Organisation du COPIL PLUi n°7 : 17/04/2024
  - \* *Premiers retours des Communes sur les orientations retenues par thématiques*
  - \* *Présentation du nouveau site internet dédié au PLUi de Val de Gers : [plui.cc-valdegers.fr](http://plui.cc-valdegers.fr)*
  - \* *Échanges sur l'organisation des ateliers de co-construction du PADD*
- Organisation d'ateliers de co-construction autour du PADD : courant juin
- Démarrage de la réflexion autour des zonages : Rencontres individuelles entre les communes et le bureau d'études : fin juin – début juillet

#### 2. Retour réunion avec l'ABF au sujet des PDA et autres outils de gestion

Une réunion a eu lieu avec l'ABF et les communes concernées par des sites protégés le 17 avril pour aborder la question de la mise en place d'outils de gestion des périmètres de protection des monuments historiques.

##### Discussion du bureau :

L'ABF a fait part de son souhait de la réalisation d'un diagnostic du patrimoine sur Val de Gers. Le service régional de l'inventaire pourrait réaliser l'inventaire du petit patrimoine. L'ABF propose d'instaurer dans le PLUI des « périmètres délimités des abords » à Barran et Seissan. Les autres communes qui le souhaitent pourront inclure des « orientations d'aménagement et de programmation (OAP) patrimoniales » dans le PLUI afin de bénéficier de garanties de protection de leur patrimoine vernaculaire.

#### 3. Cartes ENR, point d'étape

- Février – Avril 2024 : Validation de la 2<sup>nd</sup>e cartographie et délibération par les communes :
  - \* *Approbation de la 2<sup>nd</sup>e cartographie par les Communes*
  - \* *Délibérations en Conseil Municipal : bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR*
- 7 février et 10 avril 2024 : Envois des zonages à la DDT du Gers
- À ce jour, 32 Communes ont transmis à la DDT du Gers, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, leurs ZAEnR (carte sous SIG + délibération sur l'arrêt des zones). Les prochaines remontées de données sur les ZAEnR se feront à l'automne.

#### 4. Culture : conventions avec l'association L'Air des Balkans

Délibération 04.01.24

Convention de partenariat Air des Balkans 2024

L'association L'Air des Balkans, partenaire de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, a présenté son programme de projets culturels pour l'année 2024.

La Communauté de Communes Val de Gers qui a compétence pour soutenir les actions culturelles de rayonnement et d'intérêt intercommunal, s'est engagée dans le cadre du vote du budget à soutenir une liste de projets 2024 (festival Welcome in Tzigane, Estival de Gers, animation culturelle).

Afin de matérialiser ce partenariat le Président propose au bureau communautaire d'approuver la signature d'une convention avec l'association l'air des Balkans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat pour l'année 2024 ci-annexée
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'association l'air des Balkans et tous les documents y afférents.

Délibération 2024BC04.02

Convention d'occupation des locaux avec l'association l'air des Balkans

Le Président expose que la Communauté de Communes met à disposition des locaux, à l'Association l'Air des Balkans, situés à la maison de l'intercommunalité à Seissan, par convention signée en octobre 2022.

Une réorganisation des locaux, implique de modifier les lieux mis à disposition de l'association. Ainsi, le Président propose au bureau d'approuver la signature d'une nouvelle convention qui fait l'inventaire des lieux mis à disposition.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des locaux telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention

#### MAISON MEDICALE

#### 5. Attribution des marchés de l'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan

Délibération 2024BC04.03

Attribution du marché d'extension et aménagement des garages de la maison médicale de Seissan

Le Président expose qu'une procédure adaptée de publicité et de mise en concurrence des entreprises a été lancée le 13 mars 2024 pour l'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan en cabinets médicaux. Il en ressort que 32 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Le Président retrace le déroulement de la procédure présente l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et invite les membres du bureau à analyser à leur tour les offres présentées comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT
01 - GROS-OEUVRE - VRD	CORJON	105 989,03 €
02 - CHARPENTE MÉTALLIQUE - COUVERTURE - ZINGUERIE	DA COSTA	59 315,94 €
03 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	CUNHA ET CASTERA	32 777,80 €
04 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	DUEZ	23 740,30 €

05 - PLÂTRERIE – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS	JUGUES	30 177,87 €
06 - CARRELAGE – FAÏENCE	DUVIAU	11 488,32 €
07 - SOLS SOUPLES	LORENZI 31 SOLS	9 691 €
08 - PEINTURES	PICKTOR	14 357 €
09 - ÉLECTRICITÉ CFO/CFA	MARSOL ELECTRICITE	22 025,43 €
10 - PLOMBERIE – SANITAIRE – VMC	MARSOL ENERGIE	38 145,63 €
	<b>TOTAL</b>	<b>347 708,32 € HT</b>

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché d'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan en locaux médicaux aux entreprises conformément aux informations mentionnées dans le tableau ci-dessus
- **D'AUTORISER** le président à signer les contrats et les actes afférents avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

## ESPACE RESSOURCES - BILAN D'ACTIVITE 2023

---

En synthèse le bilan d'activités de l'espace ressources en 2023 fait état des évolutions suivantes :

### ❖ France Services :

- 2 partenaires obligatoires supplémentaires en 2023 : France Renov', chèque énergie (11 partenaires au total)
- Une activité France Services en croissance 2613 demandes 2023 (+18% par rapport à 2022) soit en moyenne 11 personnes par jour à Masseube
- DDFIP : 407 demandes dont : (x 2,5 par rapport à 2022) :
  - 256 accompagnements individuels : aide pour créer un compte impots.gouv, aide pour la prise de RDV, aide pour réaliser le paiement d'un impôt.
  - 151 RDV avec le permanencier (x3 par rapport à 2022)
- ANTS : nombre de demandes équivalent à 2022 : **Baisse** du nombre de démarches d'immatriculation de véhicules » et **augmentation** du nombre de pré-demandes de titres d'identité depuis que la mairie de Masseube est équipée

### ❖ Centre social :

- Tous les projets initiés ont rencontré un public intéressé et par ailleurs le besoin est présent (isolement, manque de mobilité, précarité...)
- En 2023, 223 personnes ont fréquenté le centre social (+100%) ; Mixité sociale importante grâce en partie à l'entrée France Services ; Origines sociales différentes ; Intergénérationnalité : de 18 mois à 95 ans ; Interculturalité : dix nationalités différentes
- En 2024 : Déploiement de l'Espace Ressources à Seissan avec le recrutement de deux agents supplémentaires :
  - Un agent d'accueil France Services
  - Un travailleur social « référent familles » qui aura en charge le développement d'actions à destination des familles

Délibération 2024BC04.04

Adoption des mesures du parcours cybersécurité

*Vu la délibération du bureau communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le plan de financement du parcours cybersécurité*

Le Président rappelle qu'en 2020 le Gouvernement a lancé un plan de relance national pour redresser l'économie, avec un fonds spécialement dédié à la cybersécurité et piloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Dans ce cadre l'ANSSI a déployé un dispositif de sécurisation visant à cofinancer des parcours de cybersécurité sur les systèmes d'information existants auprès des collectivités.

En 2022 la Communauté de Communes a pu rejoindre le parcours cybersécurité. Le parcours s'est divisé en deux phases, une phase visant à dresser un état des lieux du système d'information puis une phase de mesures de sécurisation du système. La phase d'audit qui s'est déroulée en 2023, a relevé que le niveau de sécurité de la collectivité était de 79/400 points et, a identifié une liste d'actions à mener sur 3 ans. Les mesures prévoient notamment, l'installation : de solutions antivirus par poste informatique, de sauvegardes supplémentaires, de coffres-forts numériques, d'une politique de sécurité du système, de création d'un plan de reprise d'activité...

Le montant total des mesures s'élève à 86 459 € TTC. Ce projet bénéficie d'une participation de l'ANSSI à hauteur de 70% ce qui revient à une participation de la collectivité de 25 938 €.

Ainsi, le Président propose au bureau communautaire d'approuver l'offre de la société Apexi pour la réalisation des mesures préconisées par l'audit cybersécurité.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le programme d'actions du parcours cybersécurité
- **D'APPROUVER** l'offre présentée la société Apexi pour la réalisation des mesures du parcours cybersécurité pour un montant estimé à 86 459 € TTC
- **D'AUTORISER** le président à signer l'offre avec la société Apexi et tous les actes y afférents

## QUESTIONS DIVERSES

### - Mise en place d'un comité de pilotage de suivi du château de Saint-Blancard

Le Président propose la constitution du comité de pilotage de suivi du château de Saint-Blancard comme suit :

- La Communauté de Communes Val de Gers représentée par le Président/ les Vice-Présidents / Marc Castex / Thierry Bonnet / et des membres du bureau communautaire volontaires,
- La Commune de Saint-Blancard
- L'Etat représenté par la sous-préfecture, l'ABF, la DRAC, la DDT, la DREAL et l'OFB,
- Le Département,
- La Région,
- Le CAUE32,
- L'association du PNR Astarac,
- L'association pour le développement du château de Saint-Blancard,
- L'association de sauvegarde du Gers,
- Le PETR du Pays d'Auch,
- L'architecte qui a réalisé le chiffrage des travaux.

### Discussion du bureau :

Quatre membres du bureau ont souhaité rejoindre le copil, Alain BOURDETTE (Maire d'Orbessan), Serge MARQUILLIE (Maire de Moncorneil-Grazan), Jean-Philippe GERAULT (Maire de Bellegarde-Adoullins) et Philippe LALANNE (Maire de Durban).

#### - Hôtel d'entreprises, préparation de la convention avec la CUMA

Le Président informe les membres du bureau que le bail avec la CUMA est en cours de rédaction pour une présentation au prochain conseil communautaire et une prise d'effet en septembre 2024. Le projet se fonde sur un loyer de 6 000€ avec une montée en charge progressive sur une durée de 23 ans.

#### - Point sur les demandes de subventions DTER/DSIL 2024

	Montant total	Montant demandé DETR	Montant Demandé Région	Montant demandé Département	Auto-financement	Résultat commission DETR 05/04/24
Requalification et extension de la ZA de la Mirandette (Masseube)	317 909 €	127 163,60€ (40%)	63 581,80 € (20%)	/	127 163,60 € (40%)	La commission a acté une participation de 40%
Etudes préalables à la construction d'un centre de médiation au paléosite de Sansan	80 000€	40 000 € (50%)	/	/	40 000 € (50%)	Dossier non concerné par la commission DETR car inférieur à 100 000€
Acquisition du château de Saint-Blancard	410 000 €	205 000 € (50%)	/	/	205 000 € (50%)	La commission a acté une participation de 30% soit 123 000€
Réorganisation extérieure et intérieure maison de l'enfance à Masseube	612 170 €	244 868 € (40%)	122 434 € (20%)	122 434 € (20%)	122 434 € (20%)	Dossier non sélectionné par l'Etat ; Il sera représenté en 2025

Approuvé le 21/05/2025

Le secrétaire de séance  
Roger BREIL

Le Président  
François RIVIERE

